

| |
|--|
| Nombre de membres du Bureau : - en exercice : 20 - membres présents : 13 - suffrages exprimés : 12 - abstention : 1 - pour : 12 |
|--|

DÉLIBÉRATION n° B2018/134

L'an deux mille dix-huit et le 1^{er} août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES, Monique MARTIN, Roger LACOME

Absents excusés : François DABEZIES, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Nathalie SALCUNI et Jean-Pierre CABOS

ELECTRIFICATION RURALE

Programme : **FACE - Sécurisation 2017**

Marché : **ER-EP 14/17 Lot 8**

Commune : **GALAN**

Objet : **Sécurisation en T150 et T70 du P8**

Objet : Programme « FACE - Sécurisation 2017 » commune de Galan - Validation du programme

Monsieur le Président informe le Bureau de la 4^e et dernière tranche du programme de travaux d'électrification rurale « Sécurisation 2017 » pour la commune de Galan.

Il est nécessaire de délibérer afin d'approuver le plan de financement ainsi que le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Participation SDE..... | 37 800.00 € |
| - Fonds libres CCPL | 4 200.00 € |
| TOTAL | 42 000.00 € HT |

Monsieur le Président propose au bureau :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
 - de s'engager à verser la somme de **4 200.00 €** au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Monsieur Alain DUCASSE ne participe pas au vote.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20180801-2018-134B-DE Date de télétransmission : 13/08/2018 Date de réception préfecture : 13/08/2018 |
|--|

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
 - de s'engager à verser la somme de **4 200.00 €** au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **13 AOUT 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180801-2018-134B-DE
Date de télétransmission : 13/08/2018
Date de réception préfecture : 13/08/2018